



DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE VAUCLUSE DU 28 MARS 2017

Cette année encore les suppressions d'emplois sont massives, tant à la DGFIP que dans les autres directions du Ministère. Les conditions de travail continueront donc à se détériorer, quels que soient les gouvernements qui se succèdent. Nous subissons une politique délibérée de recul, et du service public et des conditions de travail, à laquelle la La CGT s'oppose.

Les réorganisations continues perturbent les collectifs de travail et sont réalisées dans le cadre du recul du service public. Quel service du département n'est pas aujourd'hui sous la menace d'une restructuration ou d'un déménagement ? Quand ce n'est pas la direction qui restructure, se sont les chefs de services qui prennent des initiatives comme à Carpentras. La conjonction de la dégradation continue des conditions de travail et du stress généré par cette incertitude sur l'avenir constitue un sujet de santé au travail.

Dans ce contexte le rôle du CHSCT est central, en particulier en ce qui concerne la prévention des risques psychosociaux.

C'est pourquoi la CGT demande sans relâche qu'il soit consulté pour toutes les restructurations, qu'elles soient organisationnelles, immobilières ou les deux à la fois. Elle rejoint en cela le plan ministériel 2016-2019 qui pose comme enjeu stratégique de : « prendre en compte les enjeux de santé, dans tous les aspects du travail, en amont des décisions ». C'est ainsi que « chaque CHSCT doit être en mesure d'être informé et consulté en amont des décisions... afin notamment, de proposer des mesures de prévention. »

Pour ce faire, la note préconise entre autre «, de développer leur complémentarité opérationnelle et de les conforter en termes d'accompagnement métier, de renforcement et d'équipement. »

A cet égard, la CGT déplore que plusieurs restructurations récentes aient été initiées, voire terminées, sans que les membres du CHSCT en soient seulement informés.

Le chantier du service de la publicité foncière et de l'enregistrement devait être mené dans la concertation. Nous avons appris fortuitement que le projet avait déjà été plusieurs fois modifié. Quand comptez vous nous en parler ?

Pire, les travaux menés à l'accueil des particuliers d'Avignon pour intégrer l'accueil sur rendez vous ont été menés sans aucune concertation. Vous n'aviez même pas prévu de l'intégrer à l'ordre du jour de cette séance ! Et quid du nouveau pôle d'évaluation domaniale ?

La CGT vous demande donc solennellement de vous engager à informer et à consulter le CHSCT sur toutes les restructurations, réorganisations de services et modifications immobilières du périmètre de la direction.